Formation universitaire continue et à distance dans le cadre de la stratégie européenne d'apprentissage tout au long de la vie

2016/2142(INI) - 12/09/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 577 voix pour, 54 contre et 59 abstentions, une résolution

sur la formation universitaire continue et à distance dans le cadre de la stratégie européenne d' apprentissage tout au long de la vie.

Du fait de la **transformation numérique**, les systèmes éducatifs sont confrontés à des défis de taille qui ont des conséquences sur les processus d'apprentissage et d'enseignement. D'ici 2025, près de la moitié des nouveaux emplois seront nouveaux et requerront des compétences nouvelles. Et plus de la moitié de ces emplois s'adresseront à des travailleurs hautement qualifiés.

La mise en place de **systèmes éducatifs très flexibles** pourrait répondre de manière efficace à des défis tels que l'exclusion sociale, la sortie précoce du système éducatif et l'inadéquation des compétences.

La formation continue et à distance pour accompagner les changements sociétaux et économiques: les députés ont rappelé que l'accès aux possibilités d'apprentissage et de formation devait être un droit universel devant permettre d'acquérir des compétences transversales et qu'il était capital **d'intégrer les nouvelles technologies dans le processus d'enseignement et d'apprentissage**. Ils ont demandé le maintien des citoyens sur le marché du travail en leur permettant d'améliorer leurs compétences grâce à la formation universitaire continue, la formation universitaire à distance et l'enseignement et la formation professionnels.

La **formation universitaire continue et la formation universitaire à distance** devraient être intégrées dans la stratégie européenne d'apprentissage tout au long de la vie.

Le Parlement a invité les universités à développer un éventail plus large de formations à distance incluant des formations professionnelles de courte durée et gratuites, en vue de préparer les citoyens aux sociétés de la connaissance et aux économies en perpétuelle évolution. Il a plaidé pour une **formation sur mesure** et des cours de mise à niveau pour les personnes qui ont besoin d'acquérir de nouvelles qualifications afin de répondre aux conditions d'entrée dans l'enseignement supérieur.

Dans ce contexte, la Commission et les États membres devraient s'efforcer de **combler l'écart technologique entre les établissements d'enseignement** qui sont bien équipés et ceux qui ne le sont pas, dans le cadre des stratégies nationales pour les compétences numériques. Les députés ont insisté sur la nécessité de **renforcer la coopération** entre les établissements d'enseignement et de formation, les communautés locales et l'économie.

Défis technologiques, financiers et règlementaires: les députés ont souligné l'importance de rester en phase avec l'évolution technologique rapide, en particulier en ce qui concerne la formation à distance et de soutenir les efforts dans ce domaine par des **investissements** importants dans l'éducation, avec l'aide également du Fonds social européen. Ils ont insisté sur la nécessité d'un **financement adéquat** pour une éducation de qualité et un enseignement sur mesure.

Prenant acte des différences de cadres réglementaires, le Parlement a suggéré de **mieux coordonner** les instruments de transparence européens actuels, tels que le cadre européen des certifications (CEC) et le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET).

Au niveau européen, la résolution a recommandé:

- de stimuler **la coopération et l'échange de bonnes pratiques** entre systèmes éducatifs;
- d'encourager le partage de **bonnes pratiques** par les agences nationales d'assurance qualité en vue d'élaborer des critères relatifs à la reconnaissance de nouveaux modes d'enseignement et d' apprentissage;
- de réviser le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) en vue de faciliter la comparabilité des qualifications afin de mieux comprendre les qualifications acquises à l'étranger et de permettre aux personnes issues de l'immigration et aux réfugiés de retrouver un emploi;
- de renforcer le soutien apporté par la Commission à la formation universitaire continue et à la formation universitaire à distance au moyen du programme Erasmus+ ;
- de créer une **plateforme numérique en ligne conviviale** qui servirait de guichet unique afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques entre professionnels de l'éducation et étudiants;
- de mettre au point une **plateforme d'apprentissage** conçue pour les établissements d'enseignement européens et mise gratuitement à leur disposition, en vue de promouvoir l'utilisation de l' apprentissage en ligne dans l'ensemble de l'Union;
- d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation pour répondre à la demande croissante de professionnels qui ont des compétences numériques dans l'Union.

Les députés se sont félicités de l'ambitieux projet qui consiste à équiper, d'ici 2025, les écoles primaires et secondaires ainsi que les bibliothèques d'un internet ultra-rapide.

Au niveau des États membres, le Parlement a recommandé entre autres:

- de disposer de **systèmes éducatifs plus flexibles** pour permettre une mise en place plus efficace des méthodes d'enseignement ouvert et en ligne;
- de s'appuyer sur les systèmes de validation existants pour évaluer et **certifier les compétences acquises** dans le cadre de parcours d'amélioration des compétences, et garantir leur reconnaissance en vue de l'obtention de qualifications;
- d'ouvrir des possibilités de formation aux technologies de l'information et des communications, de développement des compétences numériques et d'éducation aux médias à tous les niveaux d' enseignement;
- d'améliorer la disponibilité des données sur l'emploi et le suivi des diplômés.

Enfin, les députés ont demandé que les compétences et aptitudes acquises en dehors du système éducatif formel soient **reconnues** au moyen de l'assurance qualité et de l'homologation.